



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question orale n° 1708

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées par les équipes enseignantes et les parents d'élèves des écoles primaires de Valréas, de Bollène et de Vaison-la-Romaine dans le Vaucluse. Les décisions contenues dans la nouvelle carte scolaire pour la prochaine rentrée qui prévoient, le gel ou la fermeture de classes, tant en maternelle qu'en primaire sont d'autant plus inacceptables qu'elles seront préjudiciables à la qualité de l'enseignement dispensé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part sa position sur cet important dossier, et lui préciser d'autre part les mesures qu'il entend prendre si l'hypothèse de ces gels ou de ces fermetures devait se confirmer pour garantir aux enfants un enseignement dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

FERMETURE DE CLASSES DANS LE VAUCLUSE

M. le président. M. Thierry Mariani a présenté une question, n° 1708, ainsi rédigée :

« M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées par les équipes enseignantes et les parents d'élèves des écoles primaires de Valréas, de Bollène et de Vaison-la-Romaine dans le Vaucluse. Les décisions contenues dans la nouvelle carte scolaire pour la prochaine rentrée qui prévoient le gel ou la fermeture de classes, tant en maternelle qu'en primaire, sont d'autant plus inacceptables qu'elles seront préjudiciables à la qualité de l'enseignement dispensé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part sa position sur cet important dossier, et lui préciser d'autre part les mesures qu'il entend prendre si l'hypothèse de ces gels ou de ces fermetures devait se confirmer pour garantir aux enfants un enseignement dans les meilleures conditions. »

La parole est à M. Thierry Mariani, pour exposer sa question.

M. Thierry Mariani. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, permettez-moi d'appeler l'attention du Gouvernement sur les vives préoccupations exprimées par les équipes enseignantes et par les parents d'élèves des écoles maternelles et primaires de Bollène, de Vaison-la-Romaine et de Valréas, dans le Haut-Vaucluse.

En effet, les mesures contenues dans la nouvelle carte scolaire pour la prochaine rentrée ne prévoient pas seulement le gel d'une classe à Vaison-la-Romaine, mais envisagent également la fermeture de classes, tant en maternelle qu'en primaire, à Bollène et à Valréas. Ces dispositions sont d'autant plus inacceptables qu'elles seront immanquablement préjudiciables à la qualité de l'enseignement dispensé.

Les élèves ne disposeront plus des conditions optimales pour assurer leur scolarité indispensable à leur épanouissement mais aussi à leur future insertion dans la vie professionnelle.

Aussi, les parents d'élèves se mobilisent et manifestent leur mécontentement : ainsi, à Vaison-la-Romaine, ils occupent le groupe scolaire Emile-Zola. Des pétitions circulent. En tant que maire de Valréas et député de la circonscription, j'ai été saisi de cet important dossier.

Aux craintes des parents s'ajoutent les interrogations des enseignants, pour lesquels un gel ou une fermeture de classe est bien souvent synonyme de dégradation du taux d'encadrement des enfants, et donc de hausse des effectifs. Il en sera ainsi pour la fermeture des classes de maternelle au groupe scolaire Marcel-Pagnol de Valréas et à l'école des Tamaris de Bollène. Les mesures de fermeture envisagées se traduiraient par une augmentation du nombre d'élèves par classe. Les effectifs ne correspondraient alors plus aux critères d'une école placée en réseau d'éducation prioritaire, comme c'est le cas à Valréas, ou en zone d'éducation prioritaire, comme c'est le cas à Bollène. Par ailleurs, de telles mesures feraient obstacle à la scolarisation vivement conseillée des enfants âgés de deux ans. L'objet des réseaux étant précisément de travailler dans des conditions d'effectifs allégés, leur intérêt se trouverait inévitablement remis en cause par les décisions de fermeture annoncées.

De plus, si ces décisions devaient être confirmées, elles seraient d'autant plus préjudiciables à ces deux écoles que celles-ci évoluent dans un contexte difficile avec de réelles difficultés d'intégration scolaire.

Dans le climat actuel, ces difficultés ne cessent d'ailleurs de s'aggraver.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez ignorer la population scolaire de ces deux écoles. A Marcel-Pagnol, à Valréas, par exemple, plus de 40 % des enfants sont d'origine étrangère, le plus souvent maghrébine, sans compter un pourcentage non négligeable de primo-arrivants, qui demandent, vous le savez comme moi, une attention soutenue pour pouvoir être intégrés dans notre société.

Dans ces conditions, une moyenne de vingt-cinq à trente enfants par classe serait ingérable, malgré toute la bonne volonté des équipes enseignantes.

L'égalité des chances dans le système scolaire nécessite la mise en place de classes à effectifs réduits permettant une relation pédagogique de qualité entre l'enseignant et l'enfant. Une moyenne de trente élèves par classe ne tend certainement pas à ce résultat. Aussi, je reste surpris, tout comme les parents d'élèves ont pu l'être, par l'écart séparant les propos du ministre de la réalité au quotidien.

Vous comprendrez bien, dans ce cas, monsieur le secrétaire d'Etat, les justes revendications des parents d'élèves de ces deux écoles, qui attendent bien légitimement pour leurs enfants la mise à disposition de moyens optimaux. Il en va de même pour les parents d'élèves du groupe scolaire Emile-Zola de Vaison-la-Romaine, que le gel d'une classe de primaire à la rentrée a profondément choqués. Depuis plusieurs jours, les parents et les enseignants manifestent. Aussi, je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier et de me préciser, si l'hypothèse de ces fermetures devait se confirmer, les mesures qu'il entend prendre pour garantir aux enfants un enseignement dispensé dans les meilleures conditions possibles.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Christian Paul, *secrétaire d'Etat à l'outre-mer*. Monsieur le député, M. Lang, au nom duquel je vais m'exprimer, a souhaité répondre très précisément à votre question.

Je tiens d'abord à vous rappeler que la situation du Vaucluse s'est singulièrement améliorée depuis cinq ans, puisque, durant cette période, ce département s'est vu attribuer 72 postes nouveaux, alors que, dans le même temps, les effectifs baissaient de 1 262 élèves. Je crois que le Vaucluse n'a pas toujours connu une telle progression de ses effectifs d'enseignants rapportés à la population scolaire. Depuis

deux ans, cet effort a même été accru, puisque le département du Vaucluse a reçu 22 postes à la rentrée 2001 et qu'il bénéficiera encore de 16 postes supplémentaires pour la rentrée 2002, alors que sa population scolaire n'augmentera pas.

Le taux d'encadrement ne cesse donc de s'améliorer dans ce département, et cela est également vrai à tous les niveaux : en maternelle, en élémentaire, dans l'enseignement spécialisé. Je suis sûr, monsieur le député, que vous aurez à coeur d'informer les populations de votre département de cette évolution.

M. Jean-Pierre Brard. Cela m'étonnerait !

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Pour ce qui concerne l'école élémentaire Emile-Zola à Vaison-la-Romaine, elle ne devrait accueillir, à la rentrée 2002, que 170 élèves pour 8 classes, soit une moyenne de 21,25 élèves par classe. Dans l'éventualité d'une fermeture, la moyenne par classe ne serait encore que de 24,2 élèves par classe, ce qui explique qu'une mesure de gel soit actuellement envisagée ; elle pourrait être levée si les effectifs venaient à remonter.

S'agissant de l'école élémentaire Curie à Bollène, qui accueillera, à la rentrée 2002, 259 élèves répartis en 13 classes, elle bénéficie de trois postes au titre du réseau d'aide, soit une moyenne de 16,18 élèves par enseignant. La fermeture d'une classe n'y est donc pas contestable, puisque, après fermeture, le nombre d'élèves par enseignant ne sera encore que de 17,2. La situation est d'ailleurs identique à l'école élémentaire A. Blanc, qui, n'accueillant que 227 élèves pour 11 classes actuellement, comptera, après fermeture éventuelle d'une classe, 22,7 élèves par classe.

Enfin, à Valréas, monsieur le député-maire, 832 élèves fréquentent les écoles de la commune, qui comptent 42 emplois d'enseignant, sans compter les titulaires remplaçants, et huit emplois jeunes, soit une moyenne de 16,64 élèves pour un adulte. Malgré les fermetures envisagées par l'inspection d'académie du département, les écoles de Valréas, je veux le souligner très clairement, auront donc une moyenne d'élèves par classe tout à fait comparable à celle des écoles possédant les mêmes caractéristiques.

J'ajoute qu'un effort important en matière de formation continue des personnels a été prévu afin de disposer d'un plus grand nombre de personnels qualifiés, comme des psychologues scolaires ou des rééducateurs. Vous avez, à juste titre, souligné les difficultés scolaires d'un certain nombre d'enfants des communes en question.

Ces mesures sont, au demeurant, à replacer dans le cadre du très important effort entrepris depuis quatre ans dans le département du Vaucluse en matière d'enseignement spécialisé, qui a permis d'y porter le nombre de maîtres spécialisés titulaires de 74% à 82,2 % entre 1998 et 2001, la moyenne nationale étant de l'ordre de 78 %.

Il est donc tout à fait patent, monsieur le député, contrairement à ce que j'ai cru déceler dans votre question, que les efforts engagés depuis cinq ans, et qui seront poursuivis cette année avec l'augmentation de postes que j'ai évoquée, ne manqueront de continuer à améliorer les conditions de prise en charge des élèves de votre département.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Je tiens à faire remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat, que la moyenne de 16,5 élèves par enseignant, que vous citez pour ma commune, inclut les directeurs d'école, qui bénéficient de décharges horaires d'enseignement.

Par ailleurs, pour être maire de Valréas depuis treize ans, je peux vous assurer que la population est en train de changer complètement. Ainsi, j'ai sur mon bureau onze demandes d'arrivée d'enfants au titre du regroupement familial.

De même, ma commune, comme de nombreuses communes du Vaucluse, a enregistré en septembre une arrivée très importante d'enfants en situation irrégulière - et je sais que les services de l'académie s'en sont inquiétés. Il s'agit d'enfants que leurs parents ramènent en France après qu'ils sont retournés dans leur pays d'origine en juillet ou en août. Les enfants restent sur notre territoire, alors que, théoriquement, ils ne sont autorisés à y séjourner que trois mois. Et comme vous savez qu'il existe une obligation de scolarité - ce qui est tout à fait normal -, à partir du moment où ils sont là, mieux vaut les scolariser.

J'ajoute que, depuis deux ou trois ans, se pose un réel problème avec les primo-arrivants. Ce public est extrêmement difficile à scolariser car, souvent, il ne parle pas français.

Voilà pourquoi je pense qu'un taux d'encadrement élevé aurait pu se justifier, notamment ne serait-ce qu'en raison de l'existence de ce fameux réseau d'éducation prioritaire.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, vous savez comme moi - mais il faut l'indiquer aussi très clairement aux habitants de votre commune - que la carte scolaire s'esquisse dès le mois de février, à partir des effectifs prévisionnels qui sont transmis par les établissements scolaires, et que des ajustements sont effectués jusqu'aux derniers jours précédant la rentrée en fonction du nombre réel d'élèves constaté.

Les décisions qui sont prises aujourd'hui traduisent donc la situation prévisionnelle telle qu'elle est appréhendée par les chefs d'établissement. Toutefois, si une arrivée massive d'élèves devait être enregistrée, comme vous semblez prévoir que ce soit le cas pour certaines écoles de votre commune, il sera toujours possible d'apporter les correctifs nécessaires jusqu'au dernier jour.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1708

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 février 2002, page 494

Réponse publiée le : 6 février 2002, page 1115

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002